

10.11

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU
26 JUIN 2018

Présidence : Olivier MARTIN

Ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2018
3. Communications du Président
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis No 26/2018 Rapport de gestion 2017 de la commune de Froideville
6. Préavis No 27/2018 Comptes 2017 de la commune de Froideville
7. Préavis No 28/2018 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016/2021
8. Préavis No 29/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la réfection et de la mise aux normes du bâtiment communal « Centre Œcuménique »
9. Préavis No 30/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour l'installation d'un système de gestion automatique de l'énergie « DOMOTIQUE » sur le complexe scolaire du Bas de la Fin
10. Préavis No 31/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire complémentaire déjà accordé en 2017 en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir (voir préavis No 12/2017)
11. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL
12. Propositions individuelles et divers
13. Nomination du Président du Conseil
14. Nomination du premier Vice-président
15. Nomination du second Vice-président
16. Nomination de deux scrutateurs
17. Nomination de deux scrutateurs suppléants

* * * * *

A 19h04, le **Président** ouvre la séance en saluant cordialement les Conseillères et Conseillers présents, ainsi que la Municipalité. Il excuse 10 Conseillers.

L'ordre du jour est suivi tel que reçu avec la convocation.

1. Appel

Présents : 45

Excusés : 10

Absents : 0

2. Procès-verbal de la séance du 15 mai 2018

Le **Président** demande si le procès-verbal de la séance du 15 mai 2018, approuvé par le Bureau le 22 mai 2018, donne lieu à des remarques de la part de l'assemblée.

M. L. Gattlen remarque, concernant le vote sur son amendement au préavis No 25/2018, que les totaux des voix pour, contre et des abstentions se montent à 45 voix alors que 47 Conseillers étaient présents.

Le **Président** explique que lui-même et un autre Conseiller non connu ne se sont pas exprimés. Ces deux voix pourraient être considérées comme des abstentions mais cela ne change pas le résultat du vote.

Sans autre remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

3. Communications du Président

Lesdites communications sont lues par le Président et transcrites intégralement ci-après :

« Mesdames, Messieurs,

Ce soir je désire vous apporter les informations suivantes :

En date du 22 mai, le Bureau a approuvé le procès-verbal de notre séance du 15 mai. Vous avez lu qu'aucune réponse n'a été apportée à la question de M. Freymond lors de la séance du 20 mars et qu'aucune modification n'est apportée au procès-verbal de cette séance.

Pour les votations fédérales du 10 juin, je vous donne les résultats de l'assemblée électorale de Froideville, du Canton et de la Confédération.

La participation a été de 35,7%. Pour l'objet 1, initiative populaire « Monnaie pleine », c'est un non catégorique avec 83% de non à Froideville, 78,7% pour le canton de Vaud et 75,7% pour la Confédération.

Pour l'objet 2, la loi fédérale sur les jeux d'argent, c'est le contraire, soit 87,6% de oui à Froideville, 88,3% pour le canton de Vaud et 72,9% pour la Confédération.

Je vous donne maintenant lecture d'une lettre que j'ai reçue le 7 juin.

« Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Vous avez reçu il y a quelques mois les promoteurs de Jutávaq qui vous ont exposé leur projet de parc naturel périurbain. Notre association « Parque pas mon Jorat » souhaite également agender une séance avec votre Conseil communal durant le cours de l'automne 2018 afin de partager avec vous nos points de vue par rapport à ce projet.

Comme vous le savez sans doute, nous regroupons les opposants au projet du PNP et souhaitons défendre le libre accès aux bois du Jorat, que ce soit pour des motifs professionnels ou de loisirs.

Nous pensons qu'il est primordial et démocratique que les représentants des Conseils communaux et/ou généraux qui seront amenés à prendre une décision au sujet de ce projet en 2019 soient informés également de notre vision et des diverses incohérences du projet que nous avons relevées.

Nous restons donc dans l'attente de vos nouvelles et le cas échéant, avec une proposition de date. »

Suite à un téléphone avec André Jordan, Président de l'association, je l'ai invité à venir à notre prochaine séance le 9 octobre. Nous verrons si cela se fait en début ou en fin de séance.

Arrivés aux portes de l'été, j'espère vous rencontrer :

- Devant le grand écran installé au four à pain par la Jeunesse pour y suivre quelques matchs du mondial. Même pour ceux qui ne sont pas fans de foot, c'est l'occasion de fraterniser ;
- N'oubliez pas le marché des artisans le premier samedi de chaque mois soit les 7 juillet, 4 août, 1^{er} septembre et 6 octobre ;
- La Fête nationale le 1^{er} août au refuge de Pré-Camuz, organisée par la société de Jeunesse ;
- Réservez la date du 1^{er} septembre pour l'exposition du Nord-lausannois 2030 à la Blécherette ;
- A la même date, la Fête de la Rue du Four et la Course du Centre nordique ;
- Le 8 et 9 septembre la rencontre bisannuelle du Jumelage ;
- Et le 9 octobre notre prochaine réunion du Conseil communal.

Notre village est animé par des bénévoles qui n'attendent que la participation de ses habitants. N'hésitez pas à venir accompagnés de vos familles mais aussi "sortez vos voisins !", invitez-les à participer ! Il s'agit parfois de peu de choses pour qu'ils prennent part à une manifestation.

Notre séance d'aujourd'hui est copieuse, c'est la raison de l'avance à 19h de la convocation.

Vous avez reçu une importante documentation de plus de 200 pages. Certaines ne vous ont pas été envoyées mais vous les avez trouvées sur le site ExtraNet, telle la grande majorité des rapports des commissions, ou reçues par e-mail, notamment les pages paires du procès-verbal.

Je laisse le choix aux différents rapporteurs de nous donner lecture de l'entier ou d'une partie seulement de leur rapport, notamment les conclusions, à moins que les Conseillers en demandent la lecture complète.

Je termine en vous demandant si ces communications apportent un commentaire ou suscitent une question ? »

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

4. Communications de la Municipalité

Les communications de la Municipalité, lues par M. Jean-François Thuillard, Syndic, sont annexées au présent procès-verbal.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

5. Préavis No 26/2018 Rapport de gestion 2017 de la commune de Froideville

M. L. Gattlen donne lecture des conclusions du rapport de la Commission de gestion, qui propose que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant le préavis No 26/2018, page par page.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 26/2018 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'exercice 2017 ;
- 2) de ratifier l'utilisation des compétences déléguées à la Municipalité selon chapitre 11 du préavis.

6. Préavis No 27/2018 Comptes 2017 de la commune de Froideville

M. Ph. Weibel donne lecture des conclusions du rapport de la Commission des finances, qui propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. P.-A. Barraz demande si tous les Conseillers ont reçu et pu prendre connaissance du rapport de la Commission des finances. En effet, il semblerait que tout le monde n'ait pas accès à tous les documents.

Le Président rappelle que les rapports se trouvent normalement sur l'ExtraNet.

M. Ph. Weibel explique que la Commission des finances n'a pas accès à tous les rapports des différentes commissions.

Mme A. Henri fait la proposition que tous les rapports soient mis dans l'ExtraNet, sans sous-catégories.

M. L. Gattlen ajoute que la Commission de gestion a accès à ses propres rapports ainsi qu'à ceux de la Commission des finances mais ne sait pas si les Conseillers ont eu accès aux rapports.

M. J.-B. Droxler confirme que tous les rapports peuvent être obtenus sur l'ExtraNet en cherchant bien.

Le Président prend note de ces différentes remarques et rappelle que les rapports doivent être remis au moins 7 jours avant la séance, ce qui permet de les mettre sur l'ExtraNet et d'avoir le temps de les lire.

Le Président ouvre la discussion concernant le rapport No 27/2018, page par page.

M. J.-M. Porchet, p. 15, demande, au niveau de la terminologie, si la Commune est codébitrice solidaire des dettes de l'ASICE ou s'il s'agit d'un cautionnement, car la responsabilité de la Commune n'est pas la même.

M. R. Gerber ne peut pas apporter de réponse dans l'immédiat mais promet de se renseigner pour la prochaine séance. Cette terminologie a été utilisée après discussion avec le président du Comité directeur de l'ASICE mais il se renseignera encore durant l'été.

M. J.-M. Porchet, p. 37, compte 210.400, demande à quoi est due l'augmentation de CHF 336'260.28 et si l'administration fiscale peut nous indiquer s'il s'agit effectivement d'une embellie ou de simples rattrapages de taxations.

M. R. Gerber répond qu'il s'est renseigné auprès de l'administration fiscale et que ce genre d'informations ne peut pas nous être communiqué, ce qui paraît aberrant.

Le Président ouvre la discussion sur le document qui sera remis au Service des communes et du logement.

M. C. Vuilleumier remarque que, suite à une erreur de frappe, le montant du plafond d'endettement est de CHF 2'500'000.00 et non de CHF 25'000'000.00.

La Municipalité corrigera ce document avant de l'envoyer au Canton.

M. Ph. Heller remarque que la terminologie de codébiteur solidaire est également utilisée dans ce document pour l'ASICE et pour l'AET.

Le Président ouvre une discussion générale.

M. F. Nanchen, p. 42, compte 350.311, demande à quoi correspond la provision d'un montant de CHF 22'000.00 relative à une garantie fournie au propriétaire par la Commune.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il s'agit d'une garantie provisionnée à l'époque pour aider à équiper le cabinet médical dans le cas où un médecin généraliste s'installerait. Les locaux médicaux ont été inoccupés pendant un temps et la Commune s'était engagée auprès du propriétaire des immeubles à prendre en charge une partie des loyers. La Commune est toujours en discussion avec le propriétaire et la gérance, c'est pourquoi ce montant reste indiqué dans les comptes.

M. F. Nanchen souhaite savoir quel était le montant total de la garantie fournie.

M. J.-F. Thuillard explique qu'il s'agissait au départ d'un cautionnement de CHF 330'000.00 mais que ce cautionnement a été cassé en raison de la rupture du contrat de bail des locaux médicaux par le médecin.

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 27/2018 est approuvé. Il y a 1 avis contraire et aucune abstention.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide d'adopter les comptes annuels de l'exercice 2017, ainsi que les compléments de budget, les amortissements selon le budget, la renonciation aux amortissements selon le budget, les amortissements complémentaires, les attributions aux réserves, les prélèvements aux réserves et les dissolutions de réserves.

Pour information, **le Président** revient sur les comptes des associations, aux pages 64 et suivantes du préavis et ouvre la discussion.

Sans remarque de l'assemblée, le point suivant est abordé.

7. Préavis No 28/2018 concernant la fixation de plafonds en matière d'endettement et de risques pour cautionnements pour la législature 2016/2021

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : ce préavis ne soulève pas de commentaires de la part de la Commission qui a toutefois évoqué la question du cautionnement solidaire pour le cabinet médical du Bas de la Fin. Selon la Municipalité, le contrat de bail aurait été résilié (paroles d'avocats) ce qui rendrait le cautionnement solidaire caduc.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion.

M. Ph. Heller souhaite déposer un amendement pour provoquer la discussion. La Commune a actuellement un plafond d'endettement de CHF 25'000'000.00 et un plafond de cautionnement de CHF 3'000'000.00, qu'il est question d'augmenter à CHF 10'000'000.00, ce qui représenterait une exposition aux risques financiers de CHF 35'000'000.00. Il propose d'augmenter le plafond de cautionnement tel que demandé dans le préavis, mais de réduire le plafond d'endettement de CHF 25'000'000.00 à CHF 20'000'000.00, pour une exposition aux risques globalement similaire à celle d'aujourd'hui. Cela laisserait encore une marge d'investissement d'environ CHF 5'000'000.00 pour le reste de la législature, ce qui semble suffisant au vu des objets à venir.

Le Président ouvre la discussion sur l'amendement déposé par M. Ph. Heller

M. R. Gerber explique qu'une modification du plafond d'endettement nécessite un nouveau préavis soumis au Conseil car celui-ci doit être approuvé par la Préfecture et le Canton.

En principe, le Canton accepte un plafond de cautionnement de 50% de la valeur du plafond d'endettement sans que cela ne pose de problème. Pour rappel, les cautionnements en faveur des associations (ASICE et AET) n'ont pas à figurer dans le plafond de cautionnement mais la fiduciaire qui révise les comptes de la commune souhaite que cela soit indiqué pour plus de clarté envers le Conseil communal.

M. L. Gattlen souhaite confirmation que le montant total de CHF 35'000'000.00 serait approuvé par le Canton.

M. R. Gerber confirme qu'une fois approuvés par le Conseil, la Préfecture et le Canton valideront ces nouveaux montants sans remarques particulières, et que le plafond de cautionnement pourrait même aller jusqu'à CHF 12'500'000.00.

M. J.-M. Porchet ne comprend pas en quoi la diminution du plafond d'endettement amène plus de sécurité puisque, pour stopper l'endettement, il suffit au Conseil de ne pas accepter les préavis qui l'augmenteraient.

M. Ph. Heller revient sur un débat de la Commission de gestion du Grand Conseil qui s'était plaint que les Communes externalisaient les dettes dans des associations intercommunales et contrevenaient au principe du plafond d'endettement.

Il mentionne également le Modèle comptable harmonisé (MCH2), qui devrait entrer en vigueur dans le canton de Vaud en 2019, qui prévoit l'intégration des dettes des associations intercommunales dans les comptes des communes.

Il revient également sur la société de chauffage à distance, qui avait été créée sous forme de SA pour sortir le montant de la dette des comptes communaux. Pour lui, seul le montant concernant la garderie représente un véritable cautionnement, les montants pour l'ASICE et l'AET étant de véritables dettes.

M. R. Gerber répond qu'une fois le MCH2 en vigueur, les montants seront effectivement consolidés. Toutefois, le MCH2 ne rentrera sans doute pas en vigueur en 2019 puisque les communes et les fiduciaires n'ont actuellement toujours pas reçu d'informations à ce propos, notamment concernant le logiciel comptable. De plus, lors de l'entrée en vigueur du MCH2, le Canton autorisera certainement un plafond d'endettement de CHF 37'500'000.00 plutôt que d'avoir CHF 25'000'000.00 de plafond d'endettement et CHF 12'500'000.00 de plafond de cautionnement.

M. J.-M. Porchet demande ce qui se passera si le plafond d'endettement est diminué et qu'un projet primordial pour la commune doit être réalisé.

M. R. Gerber répond qu'il faudrait alors d'abord augmenter le plafond d'endettement, par un préavis soumis à l'approbation du Conseil communal et à la validation de la Préfecture ou du Canton, ce dernier pouvant accepter ou refuser cette nouvelle augmentation. Il rappelle que le montant du plafond d'endettement est le fruit de calculs faits par le Canton et par l'UCV et est en réalité inférieur aux résultats de ces calculs.

M. L. Gattlen craint que la diminution du plafond d'endettement pose problème si les cautionnements pour l'ASICE et l'AET s'avéraient en réalité être des dettes.

M. R. Gerber répond que la terminologie utilisée dans les comptes est certainement erronée et que ces montants sont bel et bien des cautionnements.

M. P.-A. Barra explique que l'endettement est actuellement d'environ CHF 16'000'000.00 mais il n'y a pas d'autres projets d'importance prévus jusqu'en 2021. Cette diminution ne poserait pas de gros problèmes mais la vraie question est de savoir si cette diminution peut intervenir aujourd'hui avec la discussion en cours.

M. J.-F. Thuillard répond qu'une baisse du plafond d'endettement, due à un amendement du Conseil ou à une autre raison, devra être motivée auprès de la Préfecture et du Canton, qui souhaiteront savoir pourquoi cela se produit. Il rappelle que le Conseil communal est chargé de la sécurité financière en acceptant ou refusant les préavis et investissements présentés. Il trouve dommage de modifier ces montants, car le Canton va chercher à savoir pourquoi notre Commune les modifie, et trouve également dommage de suivre cet amendement.

M. R. Gerber précise que les calculs qui ont abouti à la détermination de ce montant se basent sur les recettes et les dépenses estimées de la commune, ainsi que sur les investissements prévus pour la législature. Avoir un tel plafond ne met pas la commune en danger, seul le dépassement de ce plafond poserait problème.

Mme J. Kobel Dubail demande pourquoi le dispositif de la décision mentionne les montants du plafond d'endettement, car cela ouvre la discussion sur des points qui n'étaient pas modifiés.

M. R. Gerber répond que le préavis a été rédigé selon les directives transmises par le Préfet.

Mme J. Kobel Dubail trouve cette manière de faire dommage car cela a ouvert une discussion sans doute non voulue lors de l'élaboration du préavis.

M. D. Freymond remarque qu'en raison des doutes sur la terminologie, la discussion sur le caractère adéquat du plafond d'endettement reste ouverte.

M. R. Gerber explique que le refus de ce préavis ne le dérangera pas puisque la modification du plafond de cautionnement n'est pas une obligation légale mais seulement une recommandation de la fiduciaire.

M. L. Gattlen demande si ce préavis peut être repoussé à la prochaine séance, le temps que les points ouverts soient clarifiés.

A 20h10, **le Président** suspend la séance le temps que la Municipalité discute de cette dernière proposition. A 20h15, la séance reprend.

M. J.-F. Thuillard indique que des réponses concernant la terminologie, ainsi que les éventuelles conséquences sur le préavis en discussion, seront apportées à la prochaine séance.

Par conséquent, la Municipalité retire le préavis No 28/2018, qu'elle présentera à nouveau lors d'une future séance. Dans l'intervalle, le préavis No 10/2016, approuvé le 6 décembre 2016, est toujours valable.

Sans autre remarque, le point suivant est abordé.

8. Préavis No 29/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire en vue de la réfection et de la mise aux normes du bâtiment communal « Centre Œcuménique »

Mme M. Ecuyer donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : le but de ces travaux est de remplacer le chauffage électrique actuel par le chauffage à distance communal et de mettre le bâtiment aux normes énergétiques, AEAI (feu) ainsi que d'adapter la construction aux personnes handicapées ou à mobilité réduite.

Le travail est bien fait et méticuleux. On a relevé, d'une part, que le fait d'isoler l'enveloppe complète permet de gagner un subside de CHF 55'000.00, d'autre part, que la prévision d'économie d'énergie annuelle est estimée à 75%, ainsi cela permet d'atteindre la classe énergétique de valeur B.

MM. Michel Girod, Municipal en charge du préavis, et Pierre Fragnière, architecte, ont répondu à nos interrogations et pris note de nos remarques, soit :

- Le sous-sol étant actuellement très humide, il paraît évident que le fait d'isoler la dalle du rez augmenterait ce phénomène ;
- Un système d'aération adapté aux abris PC va être étudié. M. Fragnière nous informe que ce surplus matériel n'augmentera pas le montant du budget proposé ;
- Le problème du manque de place pour un vestiaire a également été soulevé. M. Girod en a pris note pour le plan définitif mais rappelle que le budget final fera foi ;
- La somme de CHF 5'000.00 allouée au désamiantage nous a paru sous-estimée. Il s'agit en fait des frais d'évacuation des ardoises des façades extérieures et quelques travaux de faible importance. Il n'est pas prévu de retirer l'amiante présente dans les sols ;
- Au chapitre 6 traitant le coût des travaux, le point 6.8 concernant l'aménagement bitumineux a également été soulevé puisque le revêtement vient d'être refait. Ce terme ne comprend pas le nouveau revêtement ni les pavés restants mais le pourtour immédiat du bâtiment (drainage, étanchéité et isolation des soubassements) ;
- Nous avons soulevé que le montant d'honoraires nous paraît surfait, mais selon l'explication de l'architecte ce coût comprend tous les honoraires : architecte, ingénieur et acousticien. Après vérification, il nous est apparu que le pourcentage rentrait dans les pratiques usuelles.

Pour conclure, si nous voulons garder un Centre œcuménique vivant et sain pour toute la population, la Commission propose à la majorité et sous réserve du rapport de la Commission des finances que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : l'investissement de CHF 850'000.00 prévu pour la rénovation du Centre œcuménique est important, en particulier pour les montants des variantes liées à l'amélioration de l'enveloppe thermique du bâtiment.

L'analyse financière, complète et sérieuse, du préavis (reçu le 16 mai) et des deux volumineux rapports d'experts (reçus le 29 mai) a été impossible dans le temps imparti. Surtout en tenant compte du temps nécessaire pour les autres préavis plus prioritaires.

A ce jour, les investissements envisagés pour l'amélioration de l'enveloppe thermique semblent disproportionnés et inopportuns. Nous avons besoin de plus de temps pour vérifier cette hypothèse avec les auteurs du projet.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission demande donc, à l'unanimité, de ne pas entrer en matière sur le préavis No 29/2018 et de reporter ainsi son traitement au prochain Conseil d'octobre 2018.

La rénovation prévue n'ayant aucun caractère d'urgence, les conséquences de ce report de trois mois, pour un projet en traitement depuis 2014, sont négligeables.

Le Président ouvre la discussion et passe la parole à la Municipalité.

M. M. Girod donne des explications complémentaires sur ce projet qui a touché deux législatures différentes.

Le Centre œcuménique est un héritage de l'ACOF suite au non-renouvellement du droit de superficie courant de 1984 à 2014. Une étude chiffrée de la mise en conformité de ce bâtiment a été réalisée en parallèle à la construction du collège du Chêne, avec pour résultat un projet chiffré à CHF 950'000.00 et figurant déjà sur le plan des investissements de la législature précédente. Le projet de rénovation devait être présenté en 2015 mais a été repoussé en raison de la construction du collège du Tilleul, projet prioritaire pour notre commune.

Il avait été convenu avec l'ACOF que compte tenu des trente années d'occupation, cette dernière s'engageait à financer l'intégralité des frais d'étude, soit plus de CHF 24'000.00.

Le projet a été reporté dans le plan des investissements de la présente législature pour un montant de CHF 850'000.00 compte tenu de la réfection du parvis réalisée en 2014. La Municipalité a remis le pied à l'étrier en 2017 pour la rénovation de ce bâtiment, qui est l'objectif no 5 sur les priorités d'investissement. Le bureau d'architecte Fragnière Partenaires SA a été mandaté pour réactualiser l'offre initiale de 2014 et remettre le projet en adéquation avec les normes en vigueur. Une étude énergétique a également été mandatée afin d'étudier la pertinence des mesures projetées et de déterminer les subventions liées aux travaux d'assainissement.

Le projet a pour effort principal l'isolation périphérique, la toiture, le changement des fenêtres, le raccordement au chauffage à distance, la réfection de la cuisine et diverses adaptations sécuritaires.

La Municipalité a la certitude qu'après deux analyses de différents mandataires, elle peut faire confiance à leurs conclusions et aux caractéristiques techniques du projet. Ce dernier a été réfléchi avec des professionnels des différents corps de métiers impliqués.

Le Président propose de voter sur l'entrée en matière.

M. P.-A. Barraz rappelle que la Commission des finances n'est pas contre le projet mais n'a simplement pas eu le temps d'analyser les conséquences et l'opportunité économique de ce projet. Il demande au Conseil de faire confiance à la Commission des finances.

M. D. Glur rappelle que le Conseil est un garde-fou pour les dépenses de la Commune et qu'il faut faire preuve de sagesse en laissant du temps à la Commission des finances pour étudier le projet.

M. L. Gattlen demande si la question de l'humidité au sous-sol a été traitée et s'il est possible d'en parler.

Le Président répond qu'il s'agit pour l'instant uniquement de voter sur l'entrée en matière.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt la discussion et passe au vote concernant l'entrée en matière sur le préavis.

Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le traitement du préavis No 29/2018 est repoussé à une séance ultérieure par 36 voix contre 1. Il y a 7 abstentions.

9. Préavis No 30/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire pour l'installation d'un système de gestion automatique de l'énergie « DOMOTIQUE » sur le complexe scolaire du Bas de la Fin

Mme N. Cachelin donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : la consommation d'énergie des collèges a considérablement augmenté ces dernières années et la Municipalité souhaite la stabiliser voire la diminuer. Les recherches entreprises pour en définir la cause ont abouti à la conclusion qu'il fallait intervenir sur la gestion et l'optimisation des installations.

La Municipalité présente un produit permettant une gestion de la consommation des énergies à distance. Le préavis propose de cibler tout d'abord une intervention sur la régulation du chauffage.

Il s'agit d'un système permettant d'abaisser la température pendant les absences, soit les week-ends, les vacances et de générer ainsi des économies de 10 à 15%. Il offre aussi la possibilité d'afficher la puissance consommée et d'établir un historique, ce qui facilite l'analyse.

Le choix de la Municipalité s'est porté sur une technologie développée spécifiquement par l'entreprise eSMART issue de l'EPFL. Il s'agit d'une jeune entreprise, qui a déjà acquis une bonne expérience dans le domaine privé, soit environ 3'500 logements équipés à ce jour, dont les nouveaux immeubles du Bas de la Fin. L'équipement du complexe scolaire serait une première pour cette société.

La garantie sur l'installation est de 2 ans mais la Municipalité a entrepris des négociations pour l'augmenter à 5 ans. La Commission soutient cette démarche. Les composants techniques des appareils sont des produits standards et leur durée de vie moyenne est de 12 à 15 ans.

L'impact sur les installations techniques des bâtiments est minime, puisque la distribution des informations est effectuée par les fils électriques existants. La communication entre les appareils dans les salles de classe est effectuée par ondes radio. Le fournisseur nous affirme qu'il n'y a que peu d'impact sur les êtres humains car les connections entre les appareils sont d'une durée de quelques millisecondes toutes les 30 minutes et d'une très faible puissance, 100 fois moins qu'un smartphone équipé d'une technologie 4G.

La Commission regrette de ne pas avoir pu consulter un projet comparatif.

Il n'est pas nécessaire de prévoir des coûts de maintenance puisque l'entreprise propose des mises à jour régulières sans frais. Les vannes sont alimentées par des piles qui ont une durée de vie de 2 ans. Un collaborateur communal peut effectuer le travail d'échange. Les coûts d'entretien sont faibles.

La Commission n'a pas obtenu d'information concernant un subside éventuel. Elle demande à la Municipalité d'entreprendre toutes les démarches afin de clarifier cet aspect.

Ce projet novateur est proposé par une entreprise locale issue de l'EPFL, et il s'inscrit dans une démarche de développement durable.

C'est à la majorité que les membres de la Commission vous recommandent, Mesdames et Messieurs les Conseillers, d'accepter, sous réserve du rapport de la commission des finances, le préavis tel que présenté.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi: la Commission s'est penchée sur la problématique de la consommation énergétique des bâtiments scolaires depuis plus d'une année et se félicite de l'installation d'un tel système de gestion automatique. Elle profite de l'occasion pour inciter la Municipalité à inclure le Centre Œcuménique de Froideville et d'autres bâtiments communaux dans ce système.

Compte tenu de ce qui précède, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. C. Vuilleumier demande si ces installations pourront être commandées depuis la commune, ou si cela sera fait depuis l'étranger, et cite l'exemple d'autres installations qui ont des problèmes avec leur système de domotique. Il souhaite également savoir ce qu'il en est en cas de tempête puisque l'ECA ne prend plus en charge les dégâts causés aux stores en cas de grêle ou de tempête.

M. M. Girod répond que le contrôle de ce système est assuré par le concierge ou d'autres personnes formées. Il est toujours possible de toucher les vannes de chauffage mais la réinitialisation du système est également assurée par le concierge. S'agissant des risques de grêle, un nouveau système de stores a été posé, intégralement subventionné par l'ECA, qui vient automatiquement protéger les vitres.

M. A. Bouhedja demande quels sont les coûts liés à la gestion et à l'entretien.

M. M. Girod explique qu'il n'y a pas maintenance à proprement parler mais des mises à jour à distance et que d'éventuels frais se monteraient à CHF 30.00 par année. Les garanties de 2 ans ont pu être augmentées à 5 ans. Les frais d'entretien se limitent aux 198 vannes radiocommandées équipées chacune de deux piles.

Un autre projet a été en temps en discussion pour un système câblé plutôt que radiocommandé, bien plus cher que les CHF 90'000.00 du préavis.

Il ajoute qu'aucun subside n'est accordé pour ce projet car la technologie n'est pas suffisamment novatrice mais la Municipalité essaiera malgré tout de déposer un dossier. Quant aux projets alternatifs, ils existent dans d'autres cantons mais pas dans le canton de Vaud.

M. P.-A. Barraz ajoute que les frais d'entretien seront de CHF 50.00 par bâtiment, soit CHF 200.00 par année.

M. S. Zoëll remarque que les vannes sont très jolies et craint que les enfants ne veuillent jouer avec et qu'il faille donc les remplacer régulièrement.

M. M. Girod répond qu'il faut connaître le système pour modifier les paramètres et qu'au pire la réinitialisation se fait rapidement. Quand au risque de déprédations, il existe de toute manière.

M. C. Débieux souhaite savoir quelles sont les mesures de sécurité concernant les accès aux données des vannes.

M. M. Girod répond que seuls le chef du Service patrimoine et voirie, le concierge et la maison eSMART peuvent accéder au système de manière autorisée. Quant aux "hackers", il se renseignera mais ne voit pas l'intérêt d'un piratage.

M. L. Gattlen remercie la Municipalité pour avoir pris les mesures nécessaires à corriger les irrégularités dans la consommation de chauffage.

M. P.-A. Barraz explique que les fréquences permettant le contrôle du système ne sont pas des ondes de type Wifi mais un autre type d'ondes, plus difficile à pirater.

La parole n'étant plus demandée concernant le préavis No 30/2018, le **Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée que le préavis No 30/2018 est approuvé. Il y a 1 abstention et aucun avis contraire.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire de CHF 90'000.00 pour financer l'installation d'un système de gestion automatique de l'énergie « DOMOTIQUE » sur le complexe scolaire du Bas de la Fin ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à emprunter, si nécessaire, tout ou partie du montant sollicité sous point 1, cela auprès de l'établissement de son choix et aux meilleures conditions du moment ;
- 3) d'amortir cet emprunt et cet investissement sur une période de 10 ans.

10. Préavis No 31/2018 concernant une demande de crédit extrabudgétaire complémentaire déjà accordé en 2017 en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir (voir préavis No 12/2017)

Le **Président** souhaite la bienvenue à M. Basile Zufferey du bureau d'architecte Fragnière Partenaires SA, à qui d'éventuelles questions pourront être posées.

M. A. Bouhedja donne lecture du rapport de la Commission ad hoc qui se résume ainsi : l'architecte M. Piot avait effectué le projet de construction sans respecter à la lettre le cahier des charges imposé par les marchés publics. Le coût réel de construction se montait alors à CHF 2'135'000.00. La Municipalité a donc dû revoir le projet en collaboration avec le bureau Fragnière Partenaires SA, pour baisser le coût de cette construction afin d'atteindre un prix qui se rapproche du préavis No 12/2017, à savoir CHF 1'566'000.00.

Grâce à leurs efforts, ils ont trouvé des solutions techniques pour baisser ce coût, par exemple en abaissant la hauteur totale du pourtour du bâtiment (murs en béton armé) à 15 cm au lieu de 1m. Ils ont également supprimé la dalle en béton pour en faire une dalle en bois, etc. Tout cela sans altérer le bon fonctionnement du bâtiment. Grâce à ces modifications, nous économisons CHF 450'000.00 sur le projet initial de M. Piot. Le total du coût de construction s'élève à CHF 1'714'000.00. De plus, avec ce projet, nous pourrions travailler avec des entreprises et des matériaux locaux. Le bois proviendra de nos forêts.

Au vu de ce qui précède, la Commission chargée d'étudier ce préavis vous propose à l'unanimité de l'accepter tel que proposé par la Municipalité, sous réserve du rapport de la Commission des finances.

M. Ph. Weibel donne lecture du rapport de la Commission des finances qui se résume ainsi : ce projet est le résultat d'un long processus de maturation qui débouche sur une réalisation qui allie esthétique, fonctionnalité et durabilité.

Ces principales caractéristiques sont :

- Surface cadastrée : 534 m² ;
- Surface brute de plancher : 754 m² – Avant-toit de 5 m ;
- Surface extérieure : 7'349 m² (parcelle 372) ;
- Volume SIA : 5'327 m³ ;
- Coût de l'ouvrage au m³ : CHF 321.75 (pour une villa, on prend en général une valeur de CHF 800.00 par m³ comme base de calcul).

Sur demande de la Commission, la Municipalité a confirmé que les honoraires de CHF 175'000.00 englobaient bien les CHF 40'000.00 et 8'000.00 de frais d'études, pris sur le budget d'exploitation ou ayant fait l'objet du préavis No 181/2016.

Compte tenu de ce qui précède et du fait que ce complément sera financé par la trésorerie courante, la Commission propose à l'unanimité que Mesdames et Messieurs les Conseillers approuvent le préavis tel que présenté.

Le Président passe la parole au Syndic pour un complément d'information.

M. J.-F. Thuillard présente les plans du futur bâtiment de la voirie et les modifications par rapport au projet figurant dans le préavis No 12/2017.

Le Président ouvre la discussion concernant ce préavis.

M. C. Vuilleumier remarque que le toit de ce bâtiment est réalisé en tôle, ce qui est déjà le cas pour d'autres bâtiments de la commune, et demande si cette possibilité peut être ouverte aux autres citoyens de Froideville.

M. J.-F. Thuillard répond que le projet respecte le règlement concernant les zones d'utilité publique. D'autres revêtements seraient possibles mais plus chers.

M. C. Vuilleumier redemande si cette possibilité pourrait être offerte aux autres citoyens, car ces nouveaux matériaux sont à la fois économiques et performants.

M. J.-F. Thuillard répond que la possibilité d'utiliser de nouveaux matériaux dans les zones villas et villages sera discutée lors de l'établissement du nouveau plan de zones, accompagné de son règlement sur la police des constructions.

M. J.-B. Droxler demande si les dimensions seront suffisantes pour les activités futures de la voirie, afin d'éviter de devoir reconstruire un autre bâtiment rapidement.

M. J.-F. Thuillard répond que ce projet utilise au maximum les capacités constructibles de la parcelle et que les surfaces sont suffisantes pour des besoins de 15 à 20% supérieurs aux besoins actuels.

M. L. Gattlen constate que la partie de stockage est sur une double hauteur, avec un vide, et demande s'il est envisageable d'ajouter un plancher supplémentaire pour combler un éventuel besoin futur.

M. J.-F. Thuillard répond que c'est possible, mais que ce n'est pas prévu et que le soutien pour le plancher prendra de la place dans le vide et coûtera assez cher.

M. B. Zufferey ajoute qu'il est important de laisser une double hauteur libre, ne serait-ce que pour accéder aux mezzanines au quotidien.

Mme M. Ecuyer remarque que les parois du bâtiment sont en bois; ce qui est très bien, mais demande comment va évoluer ce matériau, prenant l'exemple du bâtiment de la déchetterie qui a mal vieilli du côté route.

M. J.-F. Thuillard répond que les bois sont traités en usine mais que cela reste un matériau vivant qui évolue. La proposition de prendre du bois teinté dans les tons gris vise à se rapprocher du bois naturel qui se grise en vieillissant.

La parole n'étant plus demandée concernant le préavis No 31/2018, le **Président** clôt la discussion et passe au vote. Le bulletin secret n'étant pas demandé, c'est à main levée et à l'unanimité que le préavis No 31/2018 est approuvé.

Ainsi le Conseil communal de Froideville décide :

- 1) d'accorder un crédit extrabudgétaire complémentaire de CHF 100'000.00 en vue de la construction d'un nouveau bâtiment de voirie au chemin du Lavoir ;
- 2) d'autoriser la Municipalité à financer ce crédit complémentaire en prélevant le montant de CHF 100'000.00 sur la trésorerie courante ;
- 3) d'amortir cet investissement par un prélèvement de CHF 100'000.00 à la réserve « Bâtiments » ou à la réserve « Constructions futures ».

11. Rapports des délégués de l'AET, de l'ASICE, du chauffage à distance, du SDIS et du SDNL

Le rapport de l'AET, lu par **M. J.-L. Stadler** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport de l'ASICE, lu par **M. L. Gattlen** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Aucun rapport n'est lu pour la société de chauffage à distance.

Le rapport du SDIS, lu par **M. F. Mathey** et annexé au présent procès-verbal, ne suscite pas de remarque de la part de l'assemblée.

Le rapport du SDNL, lu par **M. J.-M. Porchet** est annexé au présent procès-verbal.

M. J.-F. Thuillard apporte un complément concernant le SDNL et la ligne 54 qui doit traverser Morrens. Les infrastructures, comme les arrêts, sont à la charge des communes desservies et le préavis de la commune de Morrens concernant les arrêts fera l'objet d'une votation le 15 juillet prochain. Si le projet est refusé en référendum, les TL abandonneront le projet de faire passer la ligne 54 par Morrens et Cugy pour relier la gare de Renens et le Mont-sur-Lausanne.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

12. Propositions individuelles et divers

Le Président demande aux rapporteurs des différentes commissions de bien vouloir remettre les rapports signés au Secrétaire à la fin de la séance.

M. D. Freymond demande s'il est possible d'avoir une connexion wifi et une petite imprimante dans la salle des commissions afin de faciliter la préparation et la signature des rapports.

La Municipalité prend note de cette remarque.

M. J.-B. Droxler demande les résultats des comptages réalisés sur le Chemin des Pierres et constate que les GPS mentionnent ce chemin comme accès prioritaire à notre commune.

M. J.-F. Thuillard répond qu'il y a environ 1'100 véhicules par jour à une moyenne de 59 km/h mais que rien de plus ne peut être dit car des discussions sont en cours avec les différents services de l'État. S'agissant des GPS, il est très difficile pour la Commune d'intervenir auprès de la Confédération ou de sociétés telles que Google.

M. C. Vuilleumier souhaite savoir si des possibilités seront offertes aux personnes ayant besoin de se garer sur des parkings communaux plus longtemps que la limite prévue de six heures.

M. M. Girod répond qu'un projet d'autorisations et de macarons est sur le bureau de la Municipalité mais que rien n'a encore été décidé formellement.

Sans autre remarque de la part de l'assemblée, le point suivant est abordé.

13. Nomination du Président du Conseil

Le Président libère la Municipalité et remet la présidence au premier Vice-président, M. Dominique Glur.

Le premier Vice-président, annonce que M. Olivier Martin maintient sa candidature, pour la 30^{ème} année consécutive. Il n'y pas d'autres propositions.

M. Olivier Martin est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination et remercie l'assemblée pour la confiance qu'elle lui accorde. Il explique qu'il fêtera ses 30 ans de Présidence lors de la séance de décembre et qu'une petite célébration spéciale aura sans doute lieu à cette occasion.

14. Nomination du premier Vice-président

Le premier Vice-président remet la présidence au Président, M. Olivier Martin.

Le Président annonce que M. Dominique Glur maintient sa candidature. Il n'y pas d'autres propositions.

M. Dominique Glur est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination.

15. Nomination du second Vice-président

Le Président annonce que M. Vincent Rey maintient sa candidature. Il n'y a pas d'autres propositions.

M. Vincent Rey est élu tacitement et par acclamation. Il accepte sa nomination.

16. Nomination de deux scrutateurs

Mme Sabrina Dussez et M. Christian Clément restent candidats. Il n'y a pas d'autres propositions.

Nos deux scrutateurs sont élus tacitement et par acclamation.

17. Nomination de deux scrutateurs suppléants

Mme Martine Ecuyer et M. Charly Dind restent candidats. Il n'y a pas d'autres propositions.

Nos deux scrutateurs suppléants sont élus tacitement et par acclamation.

Le Président demande si l'assemblée a encore des remarques ou des questions.

M. L. Gattlen demande s'il est possible d'avoir un système centralisé de réservation pour la salle des commissions, voire une deuxième salle. En effet, pendant la période de préparation des rapports sur les comptes et la gestion, il est arrivé à plusieurs reprises que la salle soit déjà occupée.

M. P.-A. Barraz propose que les manifestations ayant lieu dans la commune soient présentes sur la page d'accueil du site internet de la Commune.

Mme A. Henri répond que c'est normalement déjà le cas mais que pour des raisons médicales, le personnel de l'administration est réduit et que d'autres tâches plus prioritaires ont été traitées d'abord.

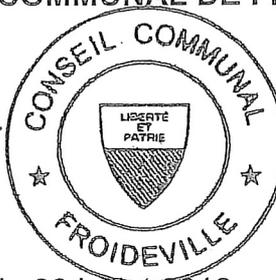
La parole n'étant plus demandée, **le Président** remercie l'assemblée pour sa participation et lève la séance à 21h36.

CONSEIL COMMUNAL DE FROIDEVILLE

Le Président

O. Martin

Olivier Martin



Le Secrétaire

L. Ansermoz

Loïc Ansermoz

Annexes mentionnées

Procès-verbal approuvé par le Bureau le 26 juillet 2018